



Ville de Castillon-la-Bataille Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRÊTÉ REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE (ANNULE ET REMPLACE TOUTE REGLEMENTATION ANTERIEURE)

A-14-11-371/CVS

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 417-6, R.411-25 ;

Considérant qu'il importe de règlementer le stationnement dans l'ensemble de l'agglomération ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Le stationnement des véhicules de toutes sortes est interdit sur la voie publique au droit des bordures de trottoirs peintes en couleur jaune de même que devant et face aux sorties de garage.

Article 2 : Les véhicules en infraction seront considérés en stationnement gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Castillon la Bataille

Article 4 :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Gironde,
- Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours de St Magne de Castillon,
- Monsieur le Maire de Castillon la Bataille,

sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

A Castillon la Bataille, le 3 novembre 2014

Le Maire,

Jacques BREILLAT



PAGE 1

Mairie de Castillon-la-Bataille

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille * téléphone 05 57 40 00 06 * fax 05 57 40 33 06 * mairie@castillonlabataille.fr